



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur minier

PARCOURS D'APPRENTISSAGE SIMDUT 2015

EMPLOYEUR ET/OU CSS

En tant qu'employeur, il est essentiel de placer le travailleur au cœur des efforts de mise en oeuvre du programme SIMDUT 2015 afin d'en maximiser l'efficacité. Ce parcours d'apprentissage vise à maintenir et consolider les connaissances de base sur le programme SIMDUT 2015 et les formations spécifiques liées, permettant ainsi aux travailleurs de mieux se protéger face aux risques associés aux produits dangereux présents dans leur environnement de travail.



**Séance de formation
générale SIMDUT 2015**



**Accueil du travailleur dans
son environnement de travail**



**Formation spécifique
SIMDUT 2015**

*Avant l'utilisation de
produits dangereux



- ▶ **Identification des fiches de données de sécurité sur le lieu de travail**
- ▶ **Affiche des pictogrammes**

*À l'arrivée du travailleur ou lors d'un rappel



**Intégration et
utilisation de
l'aide-mémoire**

*Remis pendant ou après
la formation générale



**Jeu interactif
SIMDUT 2015**

*6 semaines après
le début du parcours



**Consultation des FDS
et application des
consignes SST**



**Évaluation et validation des
connaissances SIMDUT 2015****

*3 mois après le
début du parcours

* suggestion de temps à titre indicatif

** document d'évaluation des connaissances
disponible auprès de l'APSM sur demande

ASSUREZ LA MISE
EN PLACE EFFICACE
DU PROGRAMME

SIMDUT 2015

au sein de votre
organisation



Programme
SIMDUT 2015



Liste de vérification
d'accueil pour le
superviseur



Affichage sur les
lieux de travail

- ▶ Affiche des
pictogrammes



Programme de
formation incluant

- ▶ Formation générale
- ▶ Formation spécifique